



## SONDAGE

Chère membre LCGB, cher membre LCGB,

Par la présente, je me permets de t'informer sur la réunion que la Commission de Négociations a eue avec l'ALEGA le 10 décembre dernier.

Vu que : - la convention collective est venue à échéance le 31 octobre 2008

- la loi sur les conventions collectives stipule qu'une convention collective n'est plus d'application 1 an après son expiration,

l'ALEGA a proposé de signer un avenant à la convention pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 décembre 2010 afin de garantir le maintien de la convention et pour pouvoir avoir une décision quant à la déclaration d'obligation générale.

Comme la convention collective stipule qu'elle reste en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle convention, nous avons refusé cette proposition puisque l'ALEGA n'était pas d'accord d'ajouter quelques améliorations que ce soient.

L'ALEGA a proposé alors de signer l'avenant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 décembre 2009, avec les mêmes arguments. Nous avons refusé cette proposition avec les mêmes arguments et proposé de fixer une date pour la 1<sup>ère</sup> ronde de négociations. Cette réunion aura lieu le 13 janvier 2010.

Comme le Président de l'ALEGA a affirmé lors de cette réunion que le point de vue des syndicats étaient différent de celui des salariés du secteur, je te prie de bien vouloir me renvoyer me coupon de réponse ci-dessous avec la réponse de ton choix.

En restant à ton entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je te souhaite, che(è)r(e) Membre, à toi et à tes proches, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2010 en parfaite santé.

Jean-Marc HOFFMANN  
Secrétaire syndical  
LCGB-Gardiennage  
tél. : +352 54 90 70 304  
e-mail : [jmhoffmann@lcgb.lu](mailto:jmhoffmann@lcgb.lu)

---

Je suis d'avis que les syndicats devraient accepter de signer un avenant sans aucune amélioration pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 décembre 2009.

OUI

NON